

PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ  
MRC DE MASKINONGÉ

Le Conseil de la municipalité de Maskinongé siège en séance ordinaire, à huis clos, ce mardi 6 avril 2021, à 20h, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence, madame la conseillère Carole Dumontier, messieurs les conseillers Jacques Damphousse, René Plante, Jonathan Lacourse et Jacques Paquin, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Assiste également à la séance par téléconférence, madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais.

**1- AUTORISATION POUR SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que la région de la Mauricie est en zone rouge ou orange et que dans les régions ayant ce niveau d'alerte, les séances du Conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

77-04-21

Autorisation  
séance à huis  
clos, par  
téléconférence,  
avec  
enregistrement

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, avec enregistrement et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

78-04-21

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.

**3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 et ne désirent pas apporter de modification ;

79-04-21

Adoption du  
procès-verbal

**POUR CE MOTIF** : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 soit adopté, selon sa forme et teneur.

#### **4- APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE**

##### **Approbation des comptes**

Rémunération des élus	3 827.44 \$	8767 à 8772
Rémunération des employés	18 622.40 \$	8761 à 8766 & 8787 à 8808
Rémunération des pompiers (février)	2 217.60 \$	8773 à 8786
Rémunération des pompiers (mars)	4 202.59 \$	8809 à 8823
Énergir	617.08 \$	16589
Postes Canada	1 269.32 \$	16590
Bell Canada	211.56 \$	16591
L'Union-vie	2 408.57 \$	16592
Mme Ginette D. Bélanger	62.50 \$	16593
Club de patinage artistique de Louiseville	500.00 \$	16594
Centre communautaire Roland-Bernèche	10 000.00 \$	16595
Service des loisirs de Maskinongé	25 000.00 \$	16596
Société de l'assurance automobile du Québec	5 518.37 \$	16597
Hydro-Québec	955.30 \$	16598
Visa Desjardins	23.00 \$	16599
Receveur général du Canada	170.60 \$	16600
M. Pierre Lincourt	75.00 \$	16601
Énergir	591.96 \$	16602
Régie d'Aqueduc de Grand Pré	35 449.00 \$	16603
Bell mobilité	54.00 \$	16604
Hydro-Québec	2 243.86 \$	16605
Hydro-Québec	1 401.22 \$	16606
Petite caisse	79.75 \$	16607
Revenu Québec	7 534.19 \$	16608
Receveur général du Canada	2 885.04 \$	16609
Desjardins sécurité financière	2 193.20 \$	16610
Société de l'assurance automobile du Québec	29.25 \$	16611
Accessoires d'auto Leblanc	86.18 \$	16612
La Coop Novago (Agrivert)	27.20 \$	16613
AIE Informatique inc.	557.61 \$	16614
Chemins de fer Québec-Gatineau	888.00 \$	16615
Construction et Agrégats Lessard inc.	833.67 \$	16616
CRSBP du Centre-du-Québec inc.	62.09 \$	16617
CNESST	64.55 \$	16618
EBI Environnement inc.	12 584.31 \$	16619
Les Entreprises Maskinongé inc.	46 313.70 \$	16620

Eurofins environex	1 187.97 \$	16621
Environnement MCM. inc.	618.34 \$	16622
Fonds d'information sur le Territoire	35.00 \$	16623
Fournitures de bureau Denis	609.34 \$	16624
Publi Design	306.75 \$	16625
I. Gagnon & fils inc.	650.58 \$	16626
M. Pier-Olivier Gagnon	136.24 \$	16627
Garage N. Brouillard inc.	738.08 \$	16628
Garage Cormier & fils inc.	206.26 \$	16629
Groupe CLR	82.32 \$	16630
Le Groupe A&A Trois-Rivières	143.39 \$	16631
Info Page	66.51 \$	16632
Lahaie & Petit 2019 inc.	1 007.60 \$	16633
Location CDA inc.	360.45 \$	16634
Mallette S.E.N.C.R.L.	2 084.12 \$	16635
Martech inc.	237.43 \$	16636
Pharmacie Chantale Gaboury	31.70 \$	16637
René Arseneault, lettreur	351.80 \$	16638
Librairie Renaud-Bray inc.	94.34 \$	16639
M. Éric Rinfret	96.40 \$	16640
SPI Santé sécurité inc.	1 055.50 \$	16641
Veolia ES Canada	1 451.61 \$	16642
M. Mathieu Vertefeuille	125.86 \$	16643
Ville de Louiseville	2 883.78 \$	16644
Alide Bergeron & fils inc.	354.98 \$	16645
<b>Total :</b>	<b>204 476.46 \$</b>	

80-04-21 Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité  
 Approbation **QUE** les comptes ci-dessus soient approuvés et autorisés pour paiement.  
 des comptes

**Approbation du rapport budgétaire**

Les membres du Conseil ont tous reçu photocopie du rapport budgétaire, en date du 1<sup>er</sup> au 31 mars de la municipalité de Maskinongé et madame la secrétaire fait lecture dudit rapport. Les revenus de fonctionnement sont de l'ordre de 1 959 462,20\$ sur un budget de 2 271 213,00\$, avec des taxes et mutations à recevoir de 920 221,39\$. Les charges de fonctionnement et la conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement et affectations) sont de l'ordre de 581 518,36\$ sur un budget de 2 271 213,00\$. Les revenus d'investissement sont de l'ordre de 0,00\$ sur un budget de 781 960,00\$. La conciliation à des fins fiscales (immobilisations et affectations) est de l'ordre de 5 001,72\$ sur un budget de 781 960,00\$.

81-04-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité  
 Approbation **QUE** le rapport budgétaire de la municipalité de Maskinongé soit accepté tel que  
 du rapport présenté par madame la secrétaire.  
 budgétaire

**5- RÈGLEMENT #182-2021 : SEPTIÈME AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #129-2017**

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du Règlement #182-2021 : Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire fait la lecture des articles dudit règlement.

**Le règlement suivant est adopté :**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

**RÈGLEMENT #182-2021**

**Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017.**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi ;

**ATTENDU QUE** selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'objet de la modification est susceptible d'approbation référendaire ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, un premier projet de règlement intitulé Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a tenu, du 3 février au 1<sup>er</sup> mars 2021, une assemblée de consultation publique écrite d'une durée minimum de 15 jours ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021, un deuxième projet de règlement intitulé Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017 ;

**ATTENDU QU'**avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller René Plante, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

82-04-21

7<sup>e</sup> amendement  
au Règlement  
de zonage  
#129-2017

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**adopter le Règlement numéro 182-2021 intitulé : *Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017.*

Le présent règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 : Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet d'agrandir la zone 101-CR.

**ARTICLE 3 : Agrandissement de la zone 101-CR**

Le plan de zonage « Règlement #182-2021 », annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites des zones 101-CR et 102-R. Ce plan remplace le plan de zonage feuillet 2 annexé au règlement #129-2017 ainsi que ceux annexés au règlement #153-2017 et au règlement #178-2020.

#### **ARTICLE 4 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**FAIT ET ADOPTÉ** à la municipalité de Maskinongé, ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

\_\_\_\_\_  
Roger Michaud, maire

\_\_\_\_\_  
France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Adoption du premier projet : 1 <sup>er</sup> février 2021 Avis public : 3 février 2021 Consultation publique : écrite, fin au 1 <sup>er</sup> mars 2021 Adoption du deuxième projet : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Avis public : 2 mars 2021 Adoption du règlement : 6 avril 2021 Approbation de la MRC : Entrée en vigueur :
---

#### **6- RÈGLEMENT #183-2021 AUTORISANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du Règlement #183-2021 autorisant des motoneiges et des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire fait la lecture des articles dudit règlement.

**Le règlement suivant est adopté :**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

#### **RÈGLEMENT # 183-2021**

#### **Règlement autorisant la circulation des motoneiges et des véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

**ATTENDU QUE** la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q. chapitre V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 626, paragraphe 14, du Code de la sécurité routière (L.R.Q. chapitre C-24-2), une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou une partie d'un chemin, dont l'entretien est sous sa responsabilité, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut autoriser la circulation des motoneigistes et des quadistes sur les rues Saint-Patrice et Marcel, jusqu'à la rue des Étangs, afin d'aller rejoindre le sentier fédéré, puisque le nouveau propriétaire du champ parallèle à la rue Saint-Patrice cultive du gazon et ne permet pas l'accès sur ses terres ;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Jacques Damphousse, lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**adopter le règlement numéro 183-2021 intitulé : *Règlement autorisant la circulation des motoneiges et des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.*

Le présent règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Objet**

L'objet du présent règlement vise à établir la liste des chemins municipaux sur lesquels la circulation des motoneiges et des véhicules tout terrain (VTT) sera permise sur le territoire de la municipalité de Maskinongé, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route.*

**ARTICLE 3 : Véhicules hors route visés**

Le présent règlement s'applique aux motoneiges et aux VTT au sens de la *Loi sur les véhicules hors route.*

**ARTICLE 4 : Lieu de circulation**

La circulation des motoneiges et des VTT est permise sur les accotements des rues Saint-Patrice et Marcel, jusqu'à la rue des Étangs, afin d'aller rejoindre le sentier fédéré.

**ARTICLE 5 : Respect de la signalisation**

L'autorisation de circuler est accordée aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

**ARTICLE 6 : Période de temps visée**

L'autorisation de circuler aux motoneiges et aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide pour la saison hivernale de chaque année.

**ARTICLE 7 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ** à la municipalité de Maskinongé, ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

---

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Dépôt du projet de règlement : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Adoption du règlement : 6 avril 2021 Avis public : Transmission au MTQ :
--

**7- RÈGLEMENT #184-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 830\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DES PINCES / UNITÉ D'URGENCE**

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du Règlement #184-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 385 830\$ pour l'acquisition d'un camion des pinces / unité d'urgence, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire fait la lecture dudit règlement.

**Le règlement suivant est adopté :**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ  
MRC DE MASKINONGÉ

**RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2021**

**Règlement #184-2021 décrétant un emprunt de 385 830\$ et une dépense de 385 830\$ pour l'acquisition d'un camion des pinces / unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie de la municipalité de Maskinongé.**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Jacques Paquin, lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

84-04-21

Règlement  
#184-2021 –  
emprunt  
camion des  
pinces

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**adopter le règlement numéro 184-2021 et il est, par ce règlement, statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un camion des pinces / unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie de la municipalité de Maskinongé dont le montant total est estimé à 385 830\$, incluant les taxes nettes et les imprévus tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame France Gervais, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 385 830\$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 385 830\$ sur une période de quinze (15) ans, remboursable à compter de 2023.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ** à la municipalité de Maskinongé, ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

---

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : le 1 <sup>er</sup> mars 2021 Dépôt du projet de règlement : le 1 <sup>er</sup> mars 2021 Adoption : le 6 avril 2021 Avis public : le Journée d'enregistrement : le Approbation par le MAMSL : le Avis public et entrée en vigueur : le
---

## **8- RÈGLEMENT #186-2021 : 1<sup>er</sup> AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #132-2017**

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du Règlement #186-2021 : Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire fait la lecture dudit règlement.

**Le projet de règlement suivant est adopté :**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

### **RÈGLEMENT #186-2021**

#### **Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021, un projet de règlement intitulé Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017 ;

**ATTENDU QU'**avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère Carole Dumontier, lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **D'**adopter le Règlement numéro 186-2021 intitulé : *Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017.*

85-04-21

1<sup>er</sup>  
amendement  
Règlement sur  
les usages  
conditionnels



Le présent règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

**Article 1 : Titre du règlement**

Le présent règlement est intitulé « Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2017 ». Il porte le numéro 186-2021.

**Article 2 : Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet d'ajouter un article à la section 4, afin qu'un tarif soit exigé pour une demande relative à un usage conditionnel.

**Article 3 : Modification des numéros des articles**

À la section 4 du règlement sur les usages conditionnels, les numéros des articles 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 sont modifiés pour devenir respectivement 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7, afin de pouvoir insérer un nouvel article 4.2.

**Article 4 : Tarif**

L'article suivant est ajouté à la section 4 du règlement sur les usages conditionnels :

***4.2 Tarif***

*Le tarif exigé pour une demande relative à un usage conditionnel est de 500\$.*

**Article 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**FAIT ET ADOPTÉ** à la municipalité de Maskinongé, ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

---

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Adoption du projet : 1 <sup>er</sup> mars 2021 Adoption du règlement : 6 avril 2021 Avis public : Entrée en vigueur :
--

**9- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #187-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TOITURE SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DU SERVICE DES LOISIRS**

86-04-21  
Avis de motion  
et dépôt projet  
règlement  
#187-2021 –  
emprunt toiture  
sur la patinoire

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller René Plante qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 473 474\$ et une dépense de 1 420 422\$ pour la construction d'une toiture pour la patinoire extérieure du Service des loisirs de la municipalité de Maskinongé.

Le projet de règlement #187-2021, intitulé Règlement #187-2021 décrétant un emprunt de 473 474\$ et une dépense de 1 420 422\$ pour la construction d'une toiture pour la patinoire extérieure du Service des loisirs de la municipalité de Maskinongé, est déposé par monsieur le conseiller René Plante.

**10- SOUMISSIONS – VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissionnaires ont déposé leur formulaire de

soumission pour la vidange et la déshydratation des boues des étangs aérés :

- Simetech Environnement inc. Option #1: 99 210,26\$ taxes incluses;  
Option #2: N/A;
- Révolution Env. Solutions LP (Terrapure): Option #1: 116 159,24\$ taxes incluses;  
Option #2: 152 160,21\$ taxes incluses;
- Les Consultants Mario Cossette inc. Option #1: 108 886,25\$ taxes incluses;  
Option #2: 140 423,34\$ taxes incluses;

87-04-21  
Soumissions  
vidange des  
boues des  
étangs aérés

**POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité :

**D'**accepter la soumission de Simetech Environnement inc. au coût de 99 210,26\$, taxes incluses pour l'option #1 de l'appel d'offres de la vidange et déshydratation des boues des étangs aérés, étant la soumission la plus basse et conforme.

#### **11- SOUMISSION – CLÔTURE AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

88-04-21  
Clôture pour  
le 4<sup>e</sup> côté du  
parc  
intergénéra-  
tionnel

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité  
**D'**accepter la soumission de Clôtures Cambrek, au montant de 4 195,00\$ plus taxes, pour l'achat et l'installation d'une clôture à mailles sur le quatrième côté du parc intergénérationnel, soit du côté des résidences de la rue Saint-Patrice, suite à la demande desdits propriétaires afin de limiter l'accès à leur terrain privé.

#### **12- TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ**

89-04-21  
Transport  
Adapté de  
Maskinongé

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité  
**D'**accepter la participation de la municipalité de Maskinongé au transport adapté et  
**D'**effectuer le paiement requis pour l'année 2021 au Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. au montant de 6 999,00\$.

#### **13- DEMANDES DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

90-04-21  
Achat -  
Service de la  
bibliothèque

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité  
**D'**autoriser l'achat de livres pour le Service de la bibliothèque municipale, au coût de 850,00\$ plus taxe.

**MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES PAQUIN QUITTE LA TÉLÉCONFÉRENCE. IL EST 20h30.**

#### **14- DEMANDES DU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la démission de monsieur Didier Vertefeuille, comme pompier volontaire du Service incendie de la Municipalité, il y a lieu d'engager un nouveau pompier ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric Rinfret, directeur du Service incendie recommande l'embauche, comme nouveau pompier volontaire, de Monsieur Francis Gagnon ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Rinfret demande également l'autorisation d'acheter des casques, des étiquettes et des écussons, le tout tel que budgété ;

91-04-21  
Embauche de  
M. F. Gagnon -  
pompier  
volontaire et  
autorisation de  
dépenses

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité :

**D'**embaucher monsieur Francis Gagnon comme nouveau pompier volontaire du

Service incendie de Maskinongé en remplacement de monsieur Didier Vertefeuille ;  
**DE** préciser que pour Monsieur Gagnon, étant donné qu'il est déjà au service de la Municipalité comme inspecteur municipal adjoint, les modalités suivantes s'appliqueront :

- Sur ses heures normales de travail, il ne répondra pas aux appels d'entraide incendie, sauf sur demande expresse du directeur incendie;
- Sur ses heures normales de travail, il pourra répondre aux appels incendie, sauf lorsqu'il sera sur des travaux majeurs dans le cadre de ses fonctions d'inspecteur municipal adjoint;
- Les 3 heures minimales d'appel seront appliquées également pour lui, soit comme pour les autres pompiers;
- Les heures d'absence à son poste d'inspecteur municipal adjoint ne seront pas rémunérées;
- Son salaire de pompier volontaire sera versé une fois par mois comme tous les autres pompiers;

**D'**autoriser la dépense pour l'achat de casques, d'étiquettes et d'écussons, le tout tel que budgété.

#### **15- CORRESPONDANCE**

**Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence**

**9-1-1 du Québec** : Versement de 974,29\$ à Groupe CLR pour janvier 2021.

**Chemin de fer Québec-Gatineau** : Informations du contrôle de la végétation 2021.

**CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec** : Changement du contenu minimal des trousse de secourisme en milieu de travail.

**Fédération québécoise des municipalités** : Copie courriel élus.

- 1) Infolettre actualités FQM # 10-11-12.
- 2) Nouvelles modalités du Programme d'aide à la voirie locale du MTQ.
- 3) Vente pour non-paiement de taxes maintenant possible à distance.
- 4) Journée internationale des femmes – Le leadership sous toutes ses facettes.
- 5) Fonds publics pour Internet haut débit : investir dans un service essentiel.
- 6) Présentation de notre mémoire du projet de loi 85 en commission parlementaire.
- 7) Invitation à se recueillir pour les victimes de la COVID-19 le 11 mars 2021.
- 8) Simplification d'ouverture des centres de services de garde de la petite enfance.
- 9) Offre d'adhésion à la Mutuelle FQM Prévention.
- 10) Formations en matière de prévention du harcèlement en milieu municipal.
- 11) « Opération haute vitesse », un plan décisif pour brancher tous les foyers.
- 12) 80 M\$ aux MRC pour faire face aux impacts de la pandémie.
- 13) Effort souligné de l'engagement du Gouvernement en matière de patrimoine.
- 14) Report du paiement pour les services de la Sûreté du Québec.

**La Brouette** : Offre d'accompagnement en agriculture urbaine. Copie courriel élus.

**Mallette S.E.N.C.R.L.** :

- 1) Contrat de cession à la Municipalité de Mme Micheline Carbonneau de son terrain du 42 St-Joseph.
- 2) Contrat de cession à la Municipalité de M. Paul Vandenplas de son terrain du 46 St-Joseph.

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** : 2e versement de 36 527,00\$ de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

**MRC de Maskinongé** :

- 1) Remise des amendes de décembre 2020 de 220,00\$ et janvier 2021 de 323,00\$.
- 2) Règlement # 280-21 relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC.

**Municipalité Ste-Ursule** : Modification du temps minimum intervention incendie.

**Mutuelle des municipalités du Québec** :

- 1) Remboursement de 1 811,04\$ pour la collision du camion-citerne.
- 2) Ristourne 2020 de 2 932,00\$.

**Postes Canada** : Compensation de 811,48\$ pour le bureau de Postes Canada.

**Revenu Québec** :

- 1) Remboursement de la TVQ d'octobre à décembre 2020 de 6 998,26\$.
- 2) Remboursement de la TPS d'octobre à décembre 2020 de 11 712,10\$.

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes** : Demande d'appui pour la campagne « *Vers des collectivités durables* ». Copie courriel élus.

**Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. et Association des Personnes handicapées du Comté Maskinongé inc.** :

- 1) Invitation à l'assemblée générale annuelle combinée des 2 organismes.
- 2) Transport offert pour la vaccination contre la COVID-19. Copie courriel élus.
- 3) Rapport annuel 2020 des 2 organismes.

**Revues** : – Agricole Idéal – Publiquip – Quorum – Odomag – Construire – Membres en direct – Génial – Mini-scribe.

92-04-21 Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité

Approbation de la correspondance

**D'**approuver la liste de correspondance pour dépôt au procès-verbal.

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**17- PAUSE**

**MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES PAQUIN REVIENT À LA TÉLÉCONFÉRENCE PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE. IL EST 20h49.**

**18- DEMANDE DU SERVICE DE LA VOIRIE**

93-04-21 Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité :

Travaux et dépenses pour le Service de la voirie

**D'**autoriser les travaux de remplacement du ponceau situé sur la route du Grand-Saint-Jacques, incluant l'achat dudit ponceau et en acceptant tous les frais inhérents;  
**D'**autoriser les travaux de remplacement du ponceau situé face au 340 rang de la Rivière Sud-Ouest, incluant l'achat dudit ponceau et en acceptant tous les frais inhérents;

**DE** mandater l'entreprise Déneigement 3R pour le service de balai mécanique pour

le balayage des rues, des intersections et des cours de l'Église, du Manoir Jésus-Marie, du Centre communautaire et du Service des loisirs, comme à chaque année, au taux horaire de 119,00\$, plus taxes, pour un total d'environ 50h;

**D'autoriser** la location de machinerie (niveleuse) pour les chemins agricoles ainsi que l'achat de panneaux de signalisation qui sont à remplacer.

**19- ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE : PLANTS D'ARBRES GRATUITS**

94-04-21

Plants  
d'arbres

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame la secrétaire à remplir le formulaire de demande de projet 2021 de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, afin de pouvoir obtenir gratuitement des plants d'arbres, et ce, pour une quantité approximative de 500 plants.

**20- DEMANDE DE REMBOURSEMENT – SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont approuvé les dépenses pour les travaux d'amélioration de la route Livernoche, de la route du Pied-de-la-Côte et du rang de la Rivière Sud-Ouest, pour un montant subventionné de 10 000\$ réparti de la façon suivante : 8 000\$ en 2020-2021 et 2 000\$ en 2021-2022, conformément aux stipulations du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont approuvé les dépenses pour les travaux d'amélioration du rang de la Rivière Sud-Est, des rues Grenier, Marcel, Saint-Denis et Saint-Joseph, pour un montant subventionné de 40 000\$ réparti de la façon suivante : 16 000\$ en 2020-2021, 16 000\$ en 2021-2022 et 8 000\$ en 2022-2023, conformément aux stipulations du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité, qu'ils ne font pas l'objet d'une autre subvention et que le dossier de vérification a été constitué;

95-04-21

Demande  
subvention  
discrétionnaire

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **D'autoriser** madame la secrétaire-trésorière à préparer le formulaire de demande de versement de subvention dans le cadre du programme pour l'amélioration du réseau routier pour le montant de 2 000\$ et de 16 000\$ de l'année budgétaire 2021-2022.

**21- GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE DE L'ADMQ**

96-04-21

Webdiffusion  
ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'autoriser** l'inscription de madame France Gervais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la grande Webdiffusion gestion municipale de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui représente 18 webinaires en 3 jours du 15 au 17 juin 2021, qui pourront être visionnés en direct ou en différé jusqu'au 31 décembre 2021 (sauf exception), au coût de 399,00\$, plus taxes.

**22- FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE : LE PROJET DE LOI 67 ET LE MONDE MUNICIPAL : QUOI SAVOIR ET QUOI FAIRE**

97-04-21

Formation  
directrice  
générale

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de madame la directrice générale à la formation *Le projet de Loi 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire*, offerte par la FQM, au coût de 75,00\$, plus taxes, qui aura lieu en format webinaire le jeudi 29 avril 2021 de 9h à 12h.

### **23- EMBAUCHE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE**

98-04-21  
Embauche des saisonniers

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité D'autoriser le retour au travail des employés saisonniers, pour la saison estivale, lorsque monsieur Patrice Lemyre, inspecteur municipal, aura besoin, et ce, en respectant la planification budgétaire de l'année 2021.

### **24- DIVERS**

#### **a) Devis et appel d'offres pour les travaux d'asphaltage 2021**

99-04-21  
Appel d'offres pour asphaltage 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Dampousse et résolu à l'unanimité D'accepter le devis relativement aux travaux d'asphaltage d'une partie du rang du Petit-Bois et de deux sections du rang de la Rivière Sud-Est et D'autoriser d'aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) avec une annonce dans le journal Le Nouvelliste, en acceptant les frais inhérents.

#### **b) Parution dans les pages spéciales de L'Écho de Maskinongé – après-gala de la Soirée des sommets 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 mai 2021, le journal L'Écho de Maskinongé publiera des pages spéciales après-gala de la Soirée des sommets de la Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, en diffusant un reportage-photos des gagnants de cette soirée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est invitée à prendre part à ces pages spéciales en publiant un message personnalisé;

100-04-21  
Publicité dans des pages spéciales de L'Écho – Soirée des sommets

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité D'accepter de faire paraître une publicité d'un huitième de page, au coût de 244,00\$, plus taxes, dans le journal L'Écho de Maskinongé, édition du 5 mai 2021, dans les pages spéciales après-gala de la Soirée des sommets de la Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, afin de féliciter les gagnants de notre Municipalité.

#### **c) Devis et appel d'offres – Camion des pinces / unité d'urgence**

101-04-21  
Appel d'offres – camion pinces / unité d'urgence

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité D'accepter le devis pour l'acquisition d'un camion des pinces / unité d'urgence pour le Service incendie et D'autoriser d'aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) avec une annonce dans le journal Le Nouvelliste, en acceptant les frais inhérents.

Par la même occasion, Monsieur Plante félicite monsieur Éric Rinfret, directeur du Service incendie ainsi que son équipe pour la conception du devis.

#### **d) Frais pour la valorisation des boues sèches des étangs aérés**

102-04-21 Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité  
Frais pour D'accepter les frais de chargement, de transport et d'épandage des boues sèches  
valorisation des des étangs aérés sur les terres de messieurs Mario Croisetière et Sylvain  
boues sèches des Coulombe, afin de les valoriser;  
étangs aérés D'autoriser les frais pour le transport et l'enfouissement des sacs vides des boues  
sèches dans le cas où messieurs Croisetière et Coulombe ne les veulent pas.

e) **Demande de subvention discrétionnaire pour la voirie locale**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal doivent faire effectuer des travaux d'asphaltage sur une section du rang du Petit-Bois ainsi que des travaux de remplacement d'un ponceau à la route du Grand-Saint-Jacques, le tout au coût estimatif de 90 000\$ ;

103-04-21 **POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse  
Demande de et résolu à l'unanimité **DE** demander une aide financière à monsieur Simon  
subvention Allaïre, député de Maskinongé, dans le cadre du programme d'aide à  
discrétionnaire l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), et ce, dans le but d'une  
du député amélioration constante de notre réseau routier.

**25- DEMANDES DE LA TABLE**

**Monsieur le conseiller René Plante** mentionne qu'il y a un véhicule qui circule le soir à la même heure à une grande vitesse. Il appellera la SQ ou donnera plus d'information à la directrice générale pour qu'elle dépose la plainte à la SQ.

**Monsieur le conseiller Jacques Damphousse** discute de la sécurité à vélo et trouve inconcevable de voir les jeunes se promener à vélo sans casque. Un texte sera écrit dans la lettre circulaire et déposé sur le site internet de la Municipalité à cet effet.

**Monsieur le conseiller Jonathan Lacourse** demande de transmettre une lettre de remerciements aux bénévoles (Messieurs Pierre-Luc Lambert, Steven Drainville, Tommy Bellemare et Chany Paquin), qui se sont occupés des glissades. Encore une fois cette année, elles ont été très appréciées. Il remercie également madame Carole Dumontier, monsieur Jacques Damphousse, le Club Optimiste de Maskinongé et tous les bénévoles du Comité de sculptures de neige pour leur activité.

**Monsieur le maire Roger Michaud** demande de transmettre une lettre de remerciements à messieurs René Vertefeuille et Pierre Guay pour la mise en place et l'entretien des pistes de ski de fond et de raquette qui ont été très appréciées de tous les adeptes de ces sports d'hiver. Aussi, suite à l'annonce de son départ, il demande de transmettre une lettre de remerciements à madame Geneviève Scott-Lafontaine, pour le travail colossal qu'elle a effectué à titre de directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé.

**26- DEMANDES DE LA SALLE**

Aucune demande.

**27- LEVÉE DE LA SÉANCE**

104-04-21 Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller  
Levée de la Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **DE** lever la séance. Il est 21h17.  
séance

---

Roger Michaud, maire

---

France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.